

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
22/07/2019

Dossier complet le :
22/07/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0232

1. Intitulé du projet

Installation d'une pico-centrale sur l'adduction d'eau potable existante du refuge du Viso

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Fédération Française des Clubs Alpin et de Montagne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Président section Briançon : Kastlé Jean Louis

RCS / SIRET

Forme juridique Association loi 1901

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Décret d'étude d'impact (29)	L1.1.2.0 article R 214-1 du code de l'environnement. Le débit utilisé correspond au débit de fuite de l'eau potable soit 2 litres/seconde.
SDAGE:	OF 2: concrétiser la mise en œuvre de la non dégradation des milieux aquatiques .OF 5 E préservation de la qualité sanitaire de la ressource, OF 6 préservation des milieux aquatiques.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du nouveau plan de gestion 2019/2028 de la réserve naturelle de Ristolas Mont Viso, le gestionnaire de cet espace protégé accompagne la Fédération Française des Clubs Alpin (FFCAM) propriétaire du refuge du Viso dans sa volonté partagée de minimiser les impacts du fonctionnement du refuge.

Dans le cadre de l'opération du plan de gestion : Collaborer à la réduction de l'empreinte écologique de la fréquentation du refuge du Viso : assainissement, eaux, énergie et déchets.

Aujourd'hui le gestionnaire du refuge utilise un groupe électrogène pour pallier au manque d'énergie électrique nécessaire au bon fonctionnement du refuge. Ce système occasionne du bruit et une pollution à proximité immédiate du refuge situé au centre de la réserve.

Afin de remédier aux impacts, le gestionnaire de la réserve naturelle a obtenu un financement dans le cadre du Territoire à Energie Positive et Croissante Verte afin d'accompagner la FFCAM pour une gestion des rejets et des déchets plus efficaces et en compatibilité avec les objectifs de conservation de la réserve.

4.2 Objectifs du projet

Au refuge du Viso, est un site isolé à 2460 mètres d'altitude où la production et la gestion de l'énergie est cruciale. Les panneaux photovoltaïques en place ne permettent pas de couvrir les besoins du refuge du fait de la météorologie particulière du Viso, les rendements photovoltaïques sont masqué par la "Nebbia" évaporation de la plaine du Pô aux heures les plus chaudes de la journée.

Les besoins d'énergie sont en hausse car des équipements électriques (frigo) ont remplacé les équipements à gaz depuis 2018. Pour le moment, ce besoin complémentaire d'énergie est fourni par un groupe électrogène. Il est évalué à au moins 3,5 kWh par jour.

Ce projet d'installation d'une pico-centrale permettra de diminuer l'empreinte écologique du refuge en supprimant l'utilisation du groupe électrogène, sans modifier les prélèvements en eaux, sans gros aménagements et pour un coût satisfaisant, le tout garantissant une énergie propre et constante pour le bien être des visiteurs et des gardiens au refuge du Viso.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet ne nécessite pas de gros travaux car la pico-turbine serait installée sur l'adduction d'eau en place en installant au pied de la fondation du refuge, un regard en PVC pour accueillir celle-ci.

Pour le branchement électrique, les travaux de réfection du tableau électrique réalisée par le CAF de Briançon, en 2018, permettent l'intégration de la pico-centrale au réseau électrique du refuge sans avoir à investir dans des équipements complémentaires.

Il est à rappeler, que ce projet n'a pas d'impact nouveau par rapport à l'installation déjà en place. Ce projet reprend des équipements existants in-situ.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation sera faite par le gestionnaire du refuge du Viso, uniquement pendant l'ouverture du refuge du 15 mars au 15 avril pour la période d'hiver et du 15 juin au 15 septembre pendant la période d'été. Soit 5200 m³ utilisé pendant la période hivernale et 15600 m³ utilisés pendant la période estivale avec un débit utilisable de 2 litres/seconde.

Le matériel envisagé est une turbine de marque : Power-Spout de 100 Watts/heure de dimensions (mm) : Longueur X hauteur X Largeur : 470 X 340 X 400 qui sera disposé dans un regard enterré.

La pico-centrale produira 2.4 KW par jour qui seront stockés dans des batteries et l'énergie sera restituée suivant les besoins du refuge.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration pour prélèvement en eaux souterraines au titre du code de l'environnement.

Autorisation sanitaire suivant les préconisations de l'Agence Régionale de Santé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Donc le volume maximum utilisé pour la production d'électricité sera de 31200 m ³ sur 6 mois de l'année. Le dénivelé utilisé est de 60 mètres sur un tuyau de diamètre 45 mm polyéthylène. Il est à rappeler, que ce projet n'a pas d'impact nouveau par rapport à l'installation déjà en place. Ce projet reprend des équipements existants in-situ notamment l'adduction en place.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Sur la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont-Viso au refuge du Viso,
sur la commune d'Abriès-Ristolas 05460.

Parcelle cadastrale =
Section F3 = parcelle
N° 89 et 90

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Abriès Ristolas

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	numéro: 930012760 vallée du Haut Guil Mont Viso, lac Foréant /Egourgéou
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vallée du Haut Guil au sein du parc naturel régional du Queyras.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au centre de la réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso. Décret N° 2007-182 du 8 février 2007 .
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC: Haut Guil Mont Viso Val Prévère ZPS: Vallée du Haut Guil.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y pas de travaux en milieu naturel, seule l'exploitation de l'eau utilisée sur le réseau d'eau potable actuel de la fontaine en débit continu est exploitée pour la production d'électricité. Les prélèvements en eau ne sont modifiés par rapport à l'existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'occasionne aucun impact supplémentaire sur les site Natura 2000 et la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso. Cette opération s'inscrit dans une opération du plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso : Collaborer à la réduction de l'empreinte écologique de la fréquentation du refuge du Viso : assainissement, eaux, énergie et déchets. Aujourd'hui le gestionnaire du refuge utilise un groupe électrogène pour pallier au manque d'énergie qui occasionne du bruit et une pollution direct.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Ce projet d'installation de pico-centrale, permettra l'enlèvement d'un groupe électrogène qui occasionne du bruit et de la pollution sur site et l'acheminement des carburants par hélicoptère.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Report note en annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Report note en annexe.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Report note en annexe.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BRIANÇON

le,

22 juillet 2019

Signature



CLUB ALPIN FRANÇAIS DE BRIANÇON

6, avenue René Froger
05100 BRIANÇON

